

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Institut Agro

École interne Montpellier SupAgro

2, place Pierre VIALA, – MONTPELLIER

Directeur de l'École nationale d'études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier Sup Agro)

N° de poste RENOIRH : A2MSA00269 (à créer)

Catégorie : A+

**Emploi-type : RMM RenoirH – Cadre dirigeant d'un établissement public
AGREPPEP02**

**Classement parcours professionnel du poste
catégorie A : 3**

Groupe RIFSEEP

Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts
(groupe 2.2)

Inspecteur de santé publique vétérinaire en
services déconcentrés (groupe 1.4)

Administrateur civil (groupe 1)

Ingénieur de recherche (groupe 1)

Professeur de l'enseignement supérieur agricole
(hors RIFSEEP)

Maître de conférences de l'enseignement supérieur
agricole (hors RIFSEEP)

Réf. Note de service relative au régime
indemnitaires : SG/SRH/SDCAR/2020-695 du
12/11/2020

Poste vacant

**Présentation de
l'environnement
professionnel**

L'emploi de directeur de Montpellier SupAgro, école interne de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro) est vacant.

Caractéristiques de l'établissement :

L'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) de type grand établissement créé à compter du 1er janvier 2020.

Il est placé sous la tutelle principale du ministre de l'agriculture et de l'alimentation et la tutelle pédagogique du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Son siège est à Paris, au 42 de la rue Scheffer dans le 16e arrondissement.

L'établissement est constitué de deux écoles internes dotées d'une grande autonomie en matière administrative, budgétaire, d'enseignement et de recherche :

- l'École nationale d'études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier Sup Agro) dont le siège est à Montpellier ;
- l'École nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agrocampus

	<p>Ouest) dont le siège est à Rennes.</p> <p>Ces deux écoles internes sont accréditées à délivrer le diplôme d'ingénieur.</p> <p><i>L'Institut Agro compte environ 3500 étudiants, dont 400 doctorant(e)s et 2000 élèves ingénieur(e)s, 900 personnels dont 210 enseignant-chercheurs et un budget consolidé de 90 M€ (avec la partie de la masse salariale gérée par le ministère).</i></p> <p><i>Son école interne Montpellier SupAgro compte 1 700 étudiant(e)s en filière ingénieur(e) et Licence-Master-Doctorat ; 430 personnels ; des moyens financiers de plus de 40 M€ ; des résidences étudiantes et restaurants collectifs ; quatre départements d'enseignement et de recherche et 3 instituts ; trois campus (deux à Montpellier et un en Lozère) ; deux domaines agricoles expérimentaux.</i></p>
<p>Missions & activités</p>	<p>Chaque école interne est dirigée par un(e) directeur(trice) assisté(e) d'un(e) secrétaire général(e).</p> <p>Les directrices(teurs) des écoles internes assurent, sous l'autorité de la directrice générale de l'Institut Agro, le bon fonctionnement et le développement de l'école et elle(il)s ont autorité sur les personnels qui y sont affectés. Il(elle)s doivent assurer une gestion efficiente de l'école et des ressources affectées (personnels et budget). La(e) directrice(teur) de l'école est ordonnatrice(teur) secondaire de l'Institut Agro pour le compte de l'école qu'elle(il) dirige.</p> <p>Chaque école interne dispose d'un conseil d'école qui rend des avis ou formule des propositions au conseil d'administration sur l'ensemble des sujets relatifs à la vie de l'école et contribue à l'élaboration des choix stratégiques de l'établissement. Ce conseil est assisté d'une commission des enseignants, d'une commission de la recherche et de l'innovation et d'une commission de l'enseignement et de la vie étudiante.</p> <p>Les directeur(trice)s d'école internes sont membres du Comité de direction de l'Institut Agro. Par délégation de la Directrice générale, Elle(il)s pourront être chargées(és) du pilotage de dossiers stratégiques pour le compte de l'Institut Agro. Il(elle)s doivent notamment contribuer au développement de l'Institut Agro en lien avec les enjeux territoriaux des sites d'implantation de l'école qu'il(elle) dirige, contribuant ainsi au développement des partenariats et au renforcement des alliances.</p>
<p>Profil recherché / compétences attendues</p>	<p>Savoirs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion administrative et financière d'un établissement public national ; • Management d'équipe ; • Conduite du changement ; • Connaissance de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche publique ; • Connaissance de la réglementation du champ couvert par l'établissement ; • Capacité à développer et entretenir des partenariats ; • Maîtrise des procédés d'évaluation des activités et de la qualité des prestations d'un établissement d'enseignement supérieur. <p>Savoir-être</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sens de l'organisation ; • Capacités d'analyse et d'anticipation ; • Capacités de décision ; • Aisance relationnelle ; • Fortes aptitudes à la négociation ; • Sens de l'éthique ; • Grande disponibilité <p>Bac+ 5 avec une expérience professionnelle en lien avec la fiche de poste</p>

	supérieure ou égale à 5 ans
Contacts	Renseignements sur l'emploi :
Modalités de recrutement	<p>La directrice générale de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro) anne-lucie.wack@institut-agro.fr</p> <p>Dépôt des candidatures par messagerie électronique uniquement, à Sylvie.romand@supagro.fr (avec copie : anne-lucie.wack@institut-agro.fr)</p> <p>Les candidats sont invités à fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une lettre de candidature ; • un curriculum vitae détaillé ; • un état des services ; • un document de quatre à cinq pages précisant les orientations stratégiques qu'ils souhaitent développer pour l'école interne au cours des prochaines années. Ce document définira la politique, les développements et les innovations proposés, indiquera la manière dont le candidat entend assurer la coordination pédagogique, en formation initiale et en formation continue, l'animation de la recherche, gérer l'ensemble des moyens humains, matériels et financiers de l'école et représenter celui-ci auprès de ses partenaires. <p>Processus de recrutement</p> <p>Les candidats doivent satisfaire aux conditions du décret n° 2010-362 du 8 avril 2010 modifié fixant les conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de directeur général et de directeur des établissements d'enseignement supérieur agricole publics.</p> <p>Le candidat retenu sera affecté par arrêté du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, pour une durée de cinq ans, après avis du conseil d'école et sur proposition de la directrice générale de l'Institut Agro.</p> <p>Référence : n° indiqué dans l'annonce sur Place Emploi Public.</p>